

## Procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christelle CLEMENT, Maire.

**Présents** : Catherine BALMEUR, Michèle BIGOT, Anne CHARLES, Christiane CHAROLLE, Christelle CLEMENT, Thierry GOUSSET, Sophie LORIOZ, Sandrine MOTRET, Jean-Louis NEISS, Éric SUCHET.

**Absent(s)** : Evelyne BARRAND (procuration à Catherine BALMEUR), Jean-Luc BOITEUX (procuration à Christelle CLEMENT), David MERIQUE (procuration à Anne CHARLES), Benjamin GUYOT, François ROUSSELLE.

**Quorum** : le quorum fixé à la majorité est atteint

**Secrétaire de séance** : Thierry GOUSSET

### **Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal
- Acquisition de terrain rue de Beauregard
- Emprise foncière et voirie rue du Stade
- SIED70 – Travaux d'optimisation de l'éclairage public : actualisation du plan de financement
- Questions diverses

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2025**

*Pour :13      Contre :0      Abstention :0      Accepté à l'unanimité*

### **Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal**

*Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Locales, le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du même code, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.*

Néant

**N°2025/-  
Acquisition de  
terrain rue de  
Beauregard**

Reporté afin que Madame le Maire entame des négociations.

**N°2025/26  
Emprise foncière  
et voirie rue du  
Stade**

*Pour :13  
Contre :0  
Abstention(s) :0*

Madame le Maire explique la nécessité de régulariser l'emprise foncière et le classement de la voirie communale rue du Stade suite aux différents travaux réalisés dans ce périmètre.

Il s'agit de :

- Cession de l'emprise du Pôle éducatif au Syndicat intercommunal des écoles maternelle et primaire de Gy : parcelle ZD155 d'une superficie de 50 à 55 ca ;
- Cession de l'emprise des locaux de l'accueil périscolaire à la Communauté de Communes des Monts de GY : parcelles ZD156-ZD159 d'une superficie totale de 8 à 88 ca ;

- Régularisation de l'emprise foncière de l'aire d'accueil des gens du voyage appartenant à la Communauté de Communes des Monts de GY : parcelles ZD160-ZD165 d'une superficie totale de 16 a 94 ca ;
- Classement des parcelles ZD141-ZD153-ZD157-ZD158-ZD161-ZD164, situées rue du Stade, d'une superficie totale de 78 a 23 ca, dans la voirie communale.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

-Approuve l'ensemble des régularisations foncières ci-dessus et le classement de la voirie communale ;

-Dit que les cessions de terrain se feront à l'euro symbolique ;

-Dit que les frais de bornage seront pris en charge par la Commune de GY et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

-Dit que les frais d'actes notariés seront pris en charge par les acquéreurs ;

-Autorise Madame le Maire ou la Première Adjointe à signer tous documents correspondants.

**N°2025/-  
SIED70 –  
Travaux  
d'optimisation de  
l'éclairage  
public :  
actualisation du  
plan de  
financement**

Reporté en attente d'éléments complémentaires.

#### **Questions et informations diverses**

Le Maire,  
*Christelle CLEMENT*



Le Secrétaire de séance,  
*Thierry GOUSSET*

